

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est

**Décision n° 9225 du 7 février 2019 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est**

NOR : INTJ1902933S

Le commandant de la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 83670 du 12 décembre 2018 (NOR : INTJ1828631S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2019 :

Diaz Roch NIGEND : 137424 NLS : 5324534

Article 2

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} mars 2019 :

André Dimitri NIGEND : 240856 NLS : 8087994

Fagot-Revurat Jean-Marc NIGEND : 112189 NLS : 5189141

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2019 :

Mathieu Valentin NIGEND : 319779 NLS : 8112050

Rapicault Nicolas NIGEND : 361661 NLS : 6740762

Saint-Etienne Pierrick NIGEND : 326055 NLS : 8114999

Lonjou Pierre NIGEND : 339857 NLS : 8109178

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 février 2019.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie d'Auvergne-Rhône-Alpes
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,*

P. GUIMBERT